

VOUS AVEZ ÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DE L'AME ET VOUS AVEZ PAYÉ VOTRE PASS NAVIGO ENTRE NOVEMBRE 2018 ET JUIN 2020? VOUS POUVEZ VOUS FAIRE REMBOURSER 75% ou 25% !

DEMANDER LE REMBOURSEMENT AVEC L'AIDE DE NOS ASSOCIATIONS !



Vous souhaitez être accompagné.e pour faire la demande:

Permanences au CEDRE/SCCF :

Mercredi 27 janvier de 14H30 à 17H00

Vendredi 29 janvier de 14H à 16H30

Samedi 30 janvier de 10H à 12H30

23 bd de la commanderie -75019 PARIS

7 « Porte de la Villette »

Documents à apporter :

- Copie des cartes AME entre novembre 2018 et juin 2020
- Copie du pass Navigo (côté photo) ou copie du pass Navigo Découverte avec justificatifs d'achat des forfaits sur la période
- RIB (le votre ou celui d'une personne de confiance)
- Votre adresse mail avec le mot de passe

**LE COLLECTIF MOBILITE
POUR TOUS ET TOUTES!**